



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-MOT-081

Déposé le : 1.3.2016

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

14 avril 2017 : Nouveau toit et nouvelle organisation pour le Parlement

Texte déposé

Notre Parlement connaît ces jours quelques coupures dans le rythme des séances et nous savons que dès le 14 avril 2017 nous siégerons dans de nouveaux locaux

S'agissant du rythme des sessions, il faut rappeler qu'il n'y a pas d'obligation de siéger, s'il n'y a pas de matière. Par conséquent les décisions prises de ne pas siéger sont correctes : toutefois la réservation du jour est faite bien à l'avance

Pour le nouveau bâtiment du Parlement, il convient de rappeler que dans le nouveau complexe immobilier, il y aura non seulement la salle des débats mais aussi de nombreuses salles de commissions.

Le but de cette motion est d'imaginer pour le 14 avril 2017, une nouvelle organisation de notre fonctionnement, notamment (donc la liste n'est pas exhaustive !) en prévoyant le mardi

- Un rythme de 2,5 jours de sessions, 0,5 jour de séance des groupes politiques et 1 jour pour les séances de commissions
- Une concentration des séances de commissions sur ce jour
- Cas échéant, un développement des commissions thématiques
- Et tant que faire se peut, un regroupement des sujets sur une commission ad hoc

Commentaire(s)

Une telle vision de notre future organisation présenterait les avantages

- D'une meilleure organisation du travail des députés
- D'une plus grande efficacité du travail du secrétariat général et notamment des secrétariats de commissions
- D'une bonne utilisation de nos nouveaux locaux
- D'une meilleure communication dans la nouvelle maison du Parlement vaudois

La présente motion devrait être prise en considération immédiatement et si le Bureau le veut bien, transmise à la COMOPAR qui se fera certainement un point d'honneur de faire en sorte que le Parlement puisse annoncer une nouvelle organisation de son fonctionnement avant le 14 avril 2017

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Jacques Perrin

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Aellen Catherine	Christen Jérôme	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa	Despot Fabienne	Induni Valérie
Capt Gloria	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luister Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric